

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2026-2027

Vous devez inscrire votre enfant aux transports scolaires en vous connectant sur le site <https://www.laregionvoustransporte.fr> du 2 juin au 19 juillet 2026.

A compter du **20 juillet**, un complément de 30 euros sera appliqué sauf (sur justificatif) : affectation tardive, déménagement, motif médical de l'enfant, atteinte de l'âge de 3 ans après le 1er janvier, élèves en famille d'accueil et foyer, ou saisonniers.

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

- 1- Rendez-vous sur <https://www.laregionvoustransporte.fr>
 - ➔ choisir la rubrique **Transport scolaire**
 - ➔ le département **43 - HAUTE-LOIRE**
 - ➔   **Inscriptions, horaires et espace transport scolaire**
 - ➔  **Inscription et accès à l'Espace Transport Scolaire**
- 2- Pour une nouvelle inscription en ligne : Créez votre compte transport. Un mail de confirmation de création de compte vous sera adressé.
- 3- Pour une réinscription : Se connecter sur votre compte transport. L'identifiant correspond à votre adresse mail – choisir Renouvellement.
- 4- Procédez à l'inscription de chacun de vos enfants.
- 5- Un mail de confirmation d'inscription vous sera transmis pour chacun de vos enfants.
- 6- Suivez l'avancée des demandes d'inscription depuis votre compte.

Abonnement Scolaire + Mobilité Région

L'abonnement au transport scolaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vous offre en complément de l'abonnement scolaire :

- un accès illimité à tous les cars Région* et cars Région express, ainsi qu'à tous les TER Auvergne-Rhône-Alpes (trains et cars)** du réseau **La Région vous transporte circulant sur le territoire**. Cet abonnement est valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

*A l'exception de certaines lignes

** sous réserve de l'achat d'un billet gratuit pour chaque trajet TER ou Car Région Express
voir conditions générales d'utilisation sur le site La Région vous transporte

Si vous n'avez pas d'accès internet

Pour les familles ne pouvant pas procéder à une inscription en ligne, un formulaire papier est disponible auprès des autorités organisatrices de second rang ou auprès de l'antenne des transports de la Haute Loire. Il doit être transmis avant le 20 juillet 2026 (cachet de la poste faisant foi).

Plus d'infos sur : <https://www.laregionvoustransporte.fr>

Contacts : transports43@auvergnerhonealpes.fr

